

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-deux.

**Présents :** Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

**Absents :** Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY**

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

**N° 75/2022**

**Objet : : Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression emploi permanent avant avis du comité technique du CDG**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Il appartient au comité départemental de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au mois de décembre 2022, le tableau des effectifs est le suivant (cf. annexe 1).

Des postes permanents vacant au sein de ce tableau des effectifs n'ont plus vocation à être pourvus et pourront être supprimés en 2023.

Le Président propose à l'Assemblée et décide de soumettre à l'avis du comité technique du centre de gestion, la suppression des postes vacants suivant :

- Rédacteur (B) 1 ;
- Adjoint administratif principal de 2 -ème classe (C) 1 ;
- Adjoint administratif (C) 1 ;
- Technicien principal de 1<sup>er</sup> classe (B) 1 ;
- Adjoint technique (C) 1.

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Approuve** la suppression des postes énumérés ci-avant ;
- **Modifie** ainsi le tableau des effectifs.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY